

505 LN 190 / 13

5012

(1940)

5012

Fermeture des haltes de Gézaincourt, Coutiches
et Wellers (Région Nord)

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 9. 4.40
(s) CD 16. 4.40 5 IIbis

Fermeture des haltes de Gézaincourt, Coutiches et Wellers (Région Nord)

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 16 avril 1949

OU. IIbis - Compte rendu de la délégation
de pouvoirs donnée par le C.D.
dans sa séance du 30 août 1939.

P. 3

M. CHIFFAULT - Le compte rendu ci-dessous vous a été
distribué.

Affaire approuvée par le Directeur Général, en vertu
des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Président et dont
il a été rendu compte au Comité dans sa séance du 5 sept. 1939:

- Fermeture complète des haltes de Cézaincourt,
Coutiches et Wallers.- Transformation de la
halte d'Antheuil en garage et de celle de
Humilly-en-Cambresis en point d'arrêt (P.A.)
avec bureau auxiliaire et garage (région Nord).-

En raison du très faible trafic des établissements
intéressés, il a paru possible de prendre ces mesures, qui
seront génératrices d'économies d'exploitation.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le Président du Conseil
d'Administration

9 avril 1940

PO. 500/2591

~~à Monsieur~~ le Ministre,

La recherche des économies susceptibles d'être réalisées pour l'équilibre du budget de la Société Nationale des Chemins de fer Français nous conduit à envisager des modifications au régime d'ouverture de certains établissements à très faible trafic de la Région Nord à partir du :

En conséquence, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition :

1°- de fermer à tout trafic les haltes de :

- Gémaincourt (Halte)
- Coutiches
- Willers (Halte)

2°- de transformer en P.A. avec bureau auxiliaire et garage la halte de Rumilly-en-Cambrésis ;

3°- de transformer en garage la halte d'Antheuil ;

4°- d'apporter les modifications utiles à la nomenclature des gares et des localités desservies.

Les distances des haltes d'Antheuil et de Rumilly-en-Cambrésis seraient maintenues dans les tableaux de distances pour servir au calcul des taxes de transport en provenance ou à destination des embranchements particuliers qui sont rattachés à ces établissements.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

F. le Président du Conseil d'Administration,
Le Directeur Général,
Signé : LE DESHERAIS.

S.N.C.F.

REGION NORD

EXPLOITATION

DIVISION COMMERCIALE

NOTE pour Monsieur le Directeur Général

RENSEIGNEMENTS DE LA QUESTION.

Fermeture complète des haltes de Gézincourt, Coutiches et Wallers. Transformation de la Halte d'Antheuil en garage et de celle de Hamilly-en-Cambrésis en P.A., avec bureau auxiliaire et garage.

EXPOSE.

Les haltes de Gézincourt, Coutiches, Wallers et Antheuil, situées sur des lignes soumise au régime de la coordination "voyageurs", sont déjà fermées au trafic des voyageurs, bagages, xx journaux et colis express qui est assuré par des autobus.

D'autre part, le trafic-marchandises de ces haltes est très faible et le maintien en service de ces dernières occasionne des dépenses bien supérieures aux recettes.

En conséquence, nous serions d'avis de proposer à l'Administration Supérieure la fermeture pure et simple des trois premières haltes désignées ci-dessus et, en ce qui concerne Antheuil, qui dessert un embranchement particulier, de transformer cette halte en garage, pourvu d'un tableau de distances.

Par ailleurs, le trafic des voyageurs de la halte de Hamilly-en-Cambrésis procure des recettes intéressantes, mais son trafic-marchandises est presque nul en dehors de celui qui est en provenance ou à destination de l'embranchement desservi par cette halte et, par suite, nous serions d'avis, en vue de réaliser une économie, de proposer sa transformation en P.A. avec bureau auxiliaire et garage pourvu d'un tableau de distances.